



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'Etat et vous...



LETTRE D'INFORMATION DE LA PREFECTURE DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Numéro 21 - Décembre 2008

www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Edito...



Arrivé le 2 septembre dernier, je m'exprime pour la première fois dans l'« Etat et Vous ». Je considère l'information comme un devoir et une nécessité absolue. Aujourd'hui trimestriel, j'ai décidé que ce journal paraîtra dorénavant chaque mois et portera sur chaque domaine couvert par les administrations publiques de l'Etat.

Celles-ci en effet rassemblent environ 800 agents sur le territoire (dont près de 200 pour la fonction publique hospitalière) et c'est leur action au quotidien que je souhaite y présenter. Communiqué récemment au Conseil Territorial, le rapport 2007 de leur activité rappelle tout particulièrement leur budget en fonctionnement et en investissement (soit 44,200 M€ hors justice et hors hôpital).

Mais je voudrais ici, en premier lieu, énumérer les dossiers transversaux qui me mobilisent, ainsi que mes collaborateurs, depuis mon arrivée et qui feront l'objet de développements ultérieurs sur ces pages :

– le dossier de la desserte maritime internationale en fret, pour lequel les consultations ont débuté en vue d'établir un dispositif pérenne au service de tous pour le 1^{er} trimestre 2009 ;

– celui de la pêche dans la poursuite des négociations engagées en juin 2008, de l'utilisation optimale des quotas de l'archipel, de l'avenir de la filière halieutique dont la restructuration, j'en suis convaincu, passe par le développement d'une activité locale de transformation ;

– et enfin celui de la coopération régionale de Saint-Pierre et Miquelon avec les Provinces Atlantiques du Canada en tant que cette coopération contribue à un mieux-être et à un mieux vivre avec nos voisins.

Bien évidemment, d'autres dossiers importants seront évoqués au fil de l'actualité de notre archipel.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour, très sincèrement, vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année. Puisse 2009 vous apporter à toutes et à tous, joie, bonheur, prospérité et foi en l'avenir.

Jean-Pierre BERÇOT,
Préfet de
Saint-Pierre et Miquelon

SOMMAIRE

A LA UNE : Les prud'homales.

DOSSIER : Centre hospitalier François-Dunan - L'agriculture - La direction des douanes.

ZOOM SUR : Le Fulmar - Quai des pêcheurs - Quai de l'Alysse - Centre pénitentiaire.

A la Une...

Elections prud'homales du 3 décembre 2008.

Les conseils des prud'hommes

La création des conseils de prud'hommes remonte à la loi du 18 mars 1806. Destinée à juger les conflits relatifs à la production et aux relations de travail, la loi a prévu un nombre variable de membres élus, mais toujours un siège de plus pour les employeurs que pour les contremaîtres et ouvriers patentés. Les simples ouvriers n'y sont dès lors pas admis.

Au cours du 19^{ème} siècle, les conseils de prud'hommes s'ancrent dans le paysage judiciaire et social français. La procédure de conciliation aboutit dans 90 % des cas et les jugements s'efforcent de développer des jurisprudences sur la base des usages locaux. De ce fait, les prud'hommes suscitent l'intérêt du mouvement ouvrier : en 1848, tous les ouvriers deviennent électeurs et éligibles en 1880, le président et le vice-président sont élus selon le système de la parité. Une loi de 1905 supprime la voix prépondérante du président et transfère les appels du tribunal de commerce aux tribunaux civils. Les conseils des prud'hommes sont ensuite étendus à de nouvelles professions, ouverts aux femmes (1907-1908) et aux étrangers. A Saint-Pierre et Miquelon, le Conseil des Prud'hommes a remplacé le tribunal du travail par le décret n° 83-1090 du 16 décembre 1983.

Les conseils des prud'hommes sont donc une juridiction originale dans la mesure où celle-ci est élective et paritaire. Constitués de juges issus du monde du travail, ils règlent les différends qui peuvent se présenter à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de rupture des contrats de travail de droit privé. Chaque conseil est constitué de cinq sections autonomes. Chaque section traite les affaires propres au secteur d'activité professionnelle qu'elles représentent : industrie, commerce et services commerciaux, agriculture, activités diverses, encadrement.

Les élections s'y rapportant, qui se tiennent tous les cinq ans, se dérouleront ce mercredi 3 décembre 2008.

Yannick LECUYER

Chef du service des affaires juridiques et de la réglementation générale





Dossier...

CENTRE HOSPITALIER FRANCOIS DUNAN

LES « MISSIONS » AU CHFD



Le Centre Hospitalier François Dunan (CHFD) participe à l'offre de soins organisée pour la population de l'archipel ; il est à la fois hôpital de proximité et organisateur d'évacuations sanitaires ou EVASAN. Il développe également depuis 1999 un axe d'activités promoteur, les « missions » de spécialistes.

UN LARGE EVENTAIL DE SPECIALITES CONCERNEES

Les missions médicales spécialisées se sont développées de façon régulière au cours de la dernière décennie. En 1999, elles étaient au nombre de 33. En 2008, 42 missions seront organisées, correspondant à 315 jours d'activité. La liste des spécialités serait longue et s'étoffe d'année en année. On citera l'Allergologie, la Dermatologie, l'Orthopédie, la Pédiatrie, la Stomatologie, l'Endocrinologie...

Les praticiens en mission qui viennent sur l'archipel travaillent par ailleurs soit en milieu hospitalier soit en libéral. Des liens privilégiés se sont tissés avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Tours avec lequel une convention de partenariat a été signée.

Plus récemment, la chirurgie ambulatoire s'est inscrite dans le programme des missions avec l'intervention de spécialistes en Gastro-entérologie ou encore en Ophtalmologie. C'est ainsi que sont pratiqués régulièrement des traitements chirurgicaux de la cataracte.

UNE REponse SANS CESSE REAJUSTEE AUX BESOINS

Chaque année, en septembre, le programme des missions est arrêté pour l'année suivante. Ainsi le programme 2009 a été validé à la fois par le CHFD, la Caisse de Prévoyance Sociale, le CHU de Tours et les missionnaires. 43 missions sont prévues

représentant 326 jours d'activité.

En 2008, des activités nouvelles ont vu le jour. Des consultations infirmières en Diabétologie, en partenariat avec le CHU de Tours et plus particulièrement avec l'équipe du Pr RENARD sont désormais organisées. D'autres projets sont en cours et concernent le suivi de certaines pathologies mettant en place des explorations fonctionnelles. Ainsi seront bientôt réalisés des enregistrements polygraphiques du sommeil dans le cas d'apnée du sommeil ou encore des angiographies rétinienne dans le cadre du suivi des patients diabétiques.

VOUS AVEZ DIT « QUALITE » ?

Afin d'améliorer l'accueil des patients, le secteur des consultations externes s'est réorganisé et confie à ses infirmières le soin de préparer, gérer les missions et veiller à leur bon déroulement. Par ailleurs, un travail d'envergure est actuellement en cours de réalisation en vue d'optimiser la prise en charge des consultants. Il s'agit de réactualiser les procédures, d'en rédiger de nouvelles, de travailler sur la communication, l'organisation, l'évaluation des missions et de développer les enseignements post universitaires (EPU) pour les médecins et les soignants.

UN AXE FORT DU FUTUR PROJET MEDICAL DU CHFD

L'année 2009 sera marquée par l'élaboration du projet d'établissement comprenant entre autres un volet médical qui définira les axes de progrès à développer au cours des cinq prochaines années. Parmi ces axes, celui des missions de spécialistes demeurera un axe fort.

TOUTE DEMANDE DE CONSULTATION SPECIALISEE DOIT ETRE ADRESSEE PAR LE MEDECIN TRAITANT DU PATIENT A L'EXCEPTION DE LA PEDIATRIE ET DE L'OPHTALMOLOGIE.

Dominica REVERT

Coordonnatrice des Soins au CHFD

Les aides à l'agriculture



L'agriculture de Saint-Pierre-et-Miquelon représente environ 2 % de la Valeur Ajoutée de l'archipel (contre 3 % en métropole). 20 personnes en vivent directement. Saint-Pierre-et-Miquelon, en raison de son statut de « territoire associé » à l'Europe, ne bénéficie pas du régime d'aides européen en faveur de l'agriculture (près de 60 % du revenu agricole moyen !).

Toutefois, depuis quelques années, plusieurs fonds français sont accessibles à notre agriculture : l'aide aux bâtiments d'élevage (environ 50 000 €/an), l'OGAF (100 000 €/an) destinée à compenser le handicap, les aides à l'installation et à la cession d'exploitation (environ 30 000 € par opération). Ces fonds nous parviennent par l'entremise de l'Office de Développement de l'Agriculture des Départements d'Outre-mer (ODEADOM) et le Ministère de l'Agriculture.

Le Conseil Territorial aide aussi le secteur agricole de façon substantielle, tant pour les investissements que pour le fonctionnement : chaque année environ 200 000 € d'aides directes (ISA : Indemnité Spéciale Agricole) ou indirectes

(Travaux agricoles lourds réalisés en régie) sont injectés dans l'économie agricole par la Collectivité, sans compter la participation du Conseil au titre de cofinanceur des aides nationales. Ces aides font l'objet d'une programmation pluri-annuelle. Le programme en cours jusqu'en 2009 détermine 5 axes de travail

- 1- amélioration de la qualité des produits et protection de l'environnement : achat de matériel d'hygiène ou facilitant la commercialisation,...

- 2 – amélioration des structures d'exploitation et compétitivité : aide à l'achat de matériel de production, économies d'énergie, promotion des produits locaux,...

- 3 – valorisation et protection des espaces agricoles : réhabilitation de terres agricoles, achats d'intrants,...

- 4 – appui technique et formation des agriculteurs...

- 5 – préparer l'avenir : promotion des métiers de l'agriculture auprès des jeunes.

En 2008 les actions financées dans ce cadre ont représenté près de 350 000 € dont 200 000 € pour l'Etat.

Bruno GALIBER D'AUQUE

Directeur de l'agriculture et de la forêt



Dossier...

La Direction des douanes



Le 24 octobre 2008, à 16h40, en contrôle à la gare maritime des passagers du navire « Atlantic Jet », en provenance de Fortune, les agents de la Brigade de surveillance extérieure de la douane de Saint-Pierre ont découvert, dans un sac à main d'une des passagères, à l'intérieur d'un sac mis à disposition des voyageurs sujets au mal de mer, 527 comprimés qui se sont révélés, après analyse, contenir de l'amphétamine ou certains de ses produits dérivés.

Cette personne et son compagnon, tous deux résidant à Québec, ont été présentés à Monsieur le Procureur de la République au terme de leur garde à vue et ont été incarcérés à la Maison d'arrêt de Saint-Pierre.

Cette affaire fait suite à deux constatations en 2007 portant respectivement sur 54 grammes de cocaïne dissimulés dans un moyen caché de l'ATR d' Air St-Pierre en février et, en juillet, sur 60 grammes de résine plus 90 grammes d'herbe de cannabis ingéré.

Elles attestent de la réalité d'un trafic de produits stupéfiants à Saint-Pierre. Elles appellent à la vigilance et la persévérance, non seulement des douaniers, mais aussi de tous ceux qui, à un titre ou à un autre, participent à la prévention et à la répression des trafics et contribuent ainsi à la protection de la santé et de la sécurité de nos concitoyens et surtout de la jeunesse.

Au plan national, 80 % des saisies de drogue sont réalisées par la Direction générale des douanes et droits indirects.

Serge ICIAR

Chef du service des douanes

Zoom sur...

Le FULMAR

Le FULMAR est une unité de gendarmerie maritime, basé sur l'archipel depuis 10 ans. Il s'agit d'un ancien chalutier à perches de 40 mètres construit en 1991 par la Socarenam, à Boulogne sur mer et immatriculé à Dunkerque. Acheté par la Marine en 1996, il est modifié et versé à la gendarmerie maritime, en 1997 qui l'affecte à ce moment à Saint-Pierre.



Commandé par un capitaine, il est armé par un équipage de 8 gendarmes maritimes et un officier marinier supérieur. A l'exception de ce dernier, qui dépend de la marine nationale, ceux-ci sont issus des différentes subdivisions de la gendarmerie (gendarmerie départementale, gendarmerie mobile et garde républicaine) et suivent en plus différents stages de spécialisation, à vocation juridique (législation maritime) et technique (cours de navigateur, mécanicien naval ou électricien). Ils peuvent être en plus titulaires d'une qualification de plongeur de bord et peuvent alors opérer à toute période de l'année grâce à un équipement spécifique.

Le FULMAR est placé sous le contrôle opérationnel de l'Amiral, commandant la zone maritime atlantique à Brest, et sous le commandement organique du commandement de la gendarmerie maritime. Il est également placé sous la responsabilité du préfet de l'archipel, délégué du gouvernement outre-mer, pour les missions d'Action de l'Etat en Mer (surveillance, lutte contre les pollutions, assistances...)

Son domaine de compétence comprend les eaux territoriales françaises, sa zone économique exclusive (200 miles nautiques au sud), mais également l'archipel lui-même. Sur ces zones, il assure des missions qui toutes partagent le même objectif : la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

L'essentiel de ces missions relève de l'action de l'état en mer (AEM), c'est à dire l'accomplissement de la souveraineté nationale sur les eaux :

- la surveillance des eaux françaises, s'agissant soit de la navigation de commerce, soit de la surveillance des pêches (en coordination avec les affaires maritimes qui en sont chargées)
- l'assistance aux navires en difficulté : le FULMAR est entraîné pour effectuer des remorquages ou des assistances aux navires victimes d'une voie d'eau ou d'un incendie à bord,
- la lutte contre les pollutions maritimes hauturières à la fois car il dispose de produit dispersant mais également en étant habilité pour la phase judiciaire (prélèvements, enquête)...

Ces missions sont de la responsabilité du préfet de l'archipel.

Elles relèvent également du domaine de la police administrative ou de la police judiciaire :

- la police administrative comporte essentiellement un volet de surveillance et de prévention, ainsi les patrouilles en embarcation pneumatique dans le port et aux abords de l'archipel pour lutter contre les actes de malveillance (navires à quai visités, vols, dégradations...), les atteintes à l'environnement (périodes et zones de pêche autorisées) et prévenir les mouvements, activités et trafics illicites ;
- la police judiciaire, sous la direction du procureur de la République, consiste en l'application des lois et règlements de la République, la constatation des infractions et la transmission des procès-verbaux aux autorités habilitées.

Toutes ces missions sont menées de manière autonome ou en coopération avec d'autres administrations : gendarmerie territoriale, service des douanes, des affaires maritimes mais également certaines administrations canadiennes. Des exercices sont menés régulièrement avec des unités chargées de secours en mer (notamment canadiennes) afin de conserver un niveau de compétence et d'être en mesure d'opérer conjointement en cas d'événement de grande ampleur.

Stéphane CHOVAUX

Commandant du FULMAR

DIRECTION DE L'EQUIPEMENT DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

A Saint-Pierre ...

... Le Quai de l'Alysse en travaux.

Le quai de l'Alysse, à proximité du centre ville, accueille le bateau à passagers desservant l'île aux marins, le bateau de la SNSM et des bateaux de pêche. Le terre-plein délimité par ce quai accueille le bâtiment occupé par la Capitainerie, la Subdivision Maritime, l'IFREMER et le laboratoire de l'Agriculture.

Construit en 1926, le quai de l'Alysse est constitué de blocs en béton superposés, en assises parallèles, dressés en retrait à chaque niveau. Sur la face ouest, la poutre de quai était complètement détruite au niveau de la zone marnante et une importante cavité s'était développée sous la poutre ainsi que sous une partie du terre-plein. Le petit rideau de palplanches prolongeant le quai vers l'ouest présentait un état de corrosion très avancée.

La réparation de ce quai s'imposait donc tant pour des raisons d'exploitation que pour des raisons de sécurité.

Le bon état des rangées de blocs inférieures ayant été vérifié, la réparation de l'ouvrage consiste à reconstruire les deux premières rangées de blocs afin de reconstituer la partie supérieure du quai. Parallèlement le mur en retour en palplanches sera conforté

par une structure en blocs béton préfabriqués. Au total, la réparation du quai requerra la mise en oeuvre de 320 mètres cube de béton.

Les travaux comprennent également les dragages nécessaires pour garantir un tirant d'eau de 3,50 m devant le quai, ainsi que la remise en état du terre-plein.

Les travaux, engagés en septembre 2008, pourront être en grande partie réalisés avant l'hiver, les travaux de finition devront toutefois attendre le printemps 2009.

L'opération d'un montant de 700 000 € est conduite sous maîtrise d'ouvrage Etat et financée par l'Etat dans le cadre du contrat de développement Etat - Collectivité 2007-2013.



A Miquelon ...

... Le Quai des Pêcheurs a fait peau neuve.

Cet ouvrage, construit en 1983 selon la technique du crib-work (caissons constitués de poutres en bois et remplis de blocs d'enrochements), perdait, sous l'action de la houle, une partie de son matériau de couverture. Au fil du temps, la plate-forme supérieure du quai était devenue impraticable et les amarrages s'en trouvaient fragilisés.

Pour stabiliser la plate-forme supérieure de l'ouvrage, il a été décidé de dégager les matériaux de surface jusqu'aux poutres transversales de la structure, de compléter l'enrochement interne de l'ouvrage et de recouvrir le quai d'une dalle en béton armé de 30 centimètres d'épaisseur.

Ces travaux ont permis:

- d'éliminer les problèmes liés à la perte des matériaux fins de couverture
- d'offrir aux usagers une surface de circulation sécurisée
- de mettre en place de nouveaux organes d'amarrages ancrés dans la dalle béton supérieure et assurant une bien meilleure tenue que les anciens points d'amarrages qui n'étaient fixés que sur la poutre de rive de l'ouvrage.
- de remettre en état les réseaux de distribution électrique du quai



Démarrés fin 2007, les travaux se sont achevés en septembre 2008. Leur réalisation a nécessité la mise en oeuvre de 160 mètres cube de béton.

L'opération d'un coût de 320 000 €, conduite sous maîtrise d'ouvrage Etat, a été financée par l'Etat et la Collectivité dans le cadre du contrat de développement 2007-2013.

Guy MOULIN

Chef du service groupements et collectivités de la direction de l'équipement

Le Centre Pénitentiaire se rénove



Bâtiment ancien (les archives les plus anciennes remontent à 1872 !), le centre pénitentiaire a entrepris ces dernières années une cure de rénovation.

• En 2005, les locaux de détention ont été refaits entièrement pour un montant approchant les 200 000 €. Ces travaux ont permis la création de deux cellules modernes équipées de douches, la rénovation des anciennes cellules et la création d'un poste de garde digne de ce nom. Cette opération a considérablement amélioré les conditions de travail des personnels et les conditions de détention pour les détenus.

• En 2007 a eu lieu la rénovation complète du 1^{er} étage (bureaux), permettant de disposer d'un espace de travail

normal (35 000 €).

• Enfin, en 2008, 35 000 € sont investis pour la réfection complète de la toiture.

Au total, ce sont 270 000 € qui ont été investis ces quatre dernières années dans le secteur du BTP de Saint-Pierre et Miquelon.

La réfection des façades constituera le prochain chantier de rénovation du centre pénitentiaire.

Yannick GUILLARD

Chef d'établissement pénitentiaire

Préfecture
de Saint-Pierre et Miquelon :
Place du Lieutenant-Colonel Pigeaud
B.P. 4200 - 97500 Saint-Pierre et Miquelon
Tél. : 05 08 41 10 10 - Fax : 05 08 41 25 46
www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Directeur de la publication :
Jean-Pierre BERÇOT, Préfet

Responsable de la rédaction :
Robert NIEDERLANDER,
Chef de Cabinet du Préfet

Document réalisé avec le concours des
services déconcentrés de l'Etat

Conception et impression :
Saint-Pierre - Imprimerie administrative.